- SEANCE DU 7 AVRIL 2021 -

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-neuf mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. MARCHADOUR Hervé, Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. François JAOUEN, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-Louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, Mme Danièle HANSJACOB, M. MAUGUEN David, M. LIORZOU Guillaume, M. THOMAS Gilbert, Mme QUEMENEUR Marie-Thérèse, DENOTTE Jean Paul, M. MORIN Ludovic.

ABSENTS : Mme PHILIP Françoise, Mme LÉON Sylvie.

Mme PHILIP Françoise donne procuration à Mme DENIEL Sandrine.
Mme LÉON Sylvie donne procuration à M. MORIN Ludovic.

M. Guillaume LIORZOU a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2020 - DELIBERATION N° 1

Stéphane BERGOT est nommé Président de séance pour ce point.

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente les comptes administratifs 2020 du budget principal, du lotissement communal de Kermaria et du lotissement communal de Prat-ar-Zarp.
Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Ces comptes ont été présentés à la commission de finances qui s'est réunie le 31/03 et a donné un avis favorable à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**002 déficit de fonctionnement reporté**		**002 excédent de fonctionnement reporté**	240 205,66
	011 charges à caractère général (avec rattach.)	548 438,68	013 atténuation de charges	52 717,84
	012 charges de personnel et frais assimilés	796 967,38	70 ventes de produits, prestations	95 553,73
	014 atténuation de produits	2 378,00	73 impôts et taxes	1 494 581,32
	65 autres charges de gestion courante	299 274,96	74 dotations, subventions et participations	1 024 249,31
	66 charges financières	24 806,75	75 autres produits de gestion courante	123 136,40
	67 charges exceptionnelles réelles	-	76 produits financiers	5,01
			77 produits exceptionnels	93 675,92
	Dépenses réelles	*1 671 865,77*	*Recettes réelles*	*2 883 919,53*
	023 virement à la section investissement	-	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	40 894,85
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	121 417,89		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 793 283,66**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**3 165 020,04**
INVESTISSEMENT	**001 déficit d'investissement reporté**	521 680,22	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve	-	021 virement de la section de fonctionnement	-
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	40 894,85	024 Produits des cessions d'immobilisations	-
	041 opérations patrimoniales	11 520,00		
	16 emprunts et dettes assimilées	225 027,71	040 opérations d'ordre de transfert entre section	121 417,89
	20 immobilisations incorporelles	7 434,00	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 606 993,68
	204 subventions d'équipements versées	70 239,93	13 subventions d'investissement	118 500,00
	21 immobilisations corporelles	442 412,68	16 emprunts et dettes assimilées	300 600,00
	23 immobilisations en cours	1 267 746,80	041 opérations patrimoniales	11 520,00
	020 dépenses imprévues	-		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 586 956,19**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**2 159 031,57**
	TOTAL DES DEPENSES	**4 380 239,85**	**TOTAL DES RECETTES**	**5 324 051,61**

Résultat de fonctionnement	**1 371 736,38**	**excédent**
Résultat d'investissement	**- 427 924,62**	**déficit**
	943 811,76	***excédent***

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT DE PRAT AR ZARP

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**002 déficit de fonctionnement reporté**		**002 excédent de fonctionnement reporté**	96 938,61
	011 charges à caractère général	16 771,08	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés		70 ventes de produits, prestations	449 290,00
	014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante		74 dotations, subventions et participations	
	66 charges financières	1 654,59	75 autres produits de gestion courante	
	67 charges exceptionnelles réelles		76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
	Dépenses réelles	*18 425,67*	*Recettes réelles*	449 290,00
	023 virement à la section investissement		042 opérations d'ordre de transfert entre sections	525 986,61
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	696 056,07		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	1 654,59	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	1 654,59
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**716 136,33**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**1 073 869,81**
INVESTISSEMENT	**001 déficit d'investissement reporté**	16 688,94	001 excédent d'investissement reporté	
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	525 986,61	024 Produits des cessions d'immobilisations	
	16 emprunts et dettes assimilées		040 opérations d'ordre de transfert entre section	696 056,07
	20 immobilisations incorporelles		10 Dotations, fonds divers et réserve	
	204 subventions d'équipements versées		13 subventions d'investissement	
	21 immobilisations corporelles		16 emprunts et dettes assimilées	
	23 immobilisations en cours		21/23 Immobilisations en cours	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**542 675,55**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**696 056,07**
	TOTAL DES DEPENSES	**1 258 811,88**	**TOTAL DES RECETTES**	**1 769 925,88**

Résultat de fonctionnement	**357 733,48**	**excédent**
Résultat d'investissement	**153 380,52**	**excédent**
	511 114,00	***excédent***

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 LOTISSEMENT DE KERMARIA

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	87 790,22
	011 charges à caractère général	87 790,22	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés		70 ventes de produits, prestations	
	014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante		74 dotations, subventions et participations	
	66 charges financières		75 autres produits de gestion courante	
	67 charges exceptionnelles réelles		76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
	Dépenses réelles	*87 790,22*	*Recettes réelles*	-
	023 virement à la section investissement		042 opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections			
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**87 790,22**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**87 790,22**
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté		001 excédent d'investissement reporté	
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	
	16 emprunts et dettes assimilées		040 opérations d'ordre de transfert entre section	-
	20 immobilisations incorporelles		10 Dotations, fonds divers et réserve	
	204 subventions d'équipements versées		13 subventions d'investissement	
	21 immobilisations corporelles		16 emprunts et dettes assimilées	
	23 immobilisations en cours		21/23 Immobilisations en cours	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES	**87 790,22**	**TOTAL DES RECETTES**	**87 790,22**

Comme le prévoit la réglementation, Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

*** adopte, par 21 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif et le compte de gestion du budget principal ;**
*** adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget du lotissement communal de Kermaria et du budget du lotissement communal de Prat ar Zarp.**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 - DELIBERATION N° 2

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente le résultat de fonctionnement 2020 du budget principal. Il s'agit d'un excédent de fonctionnement de 1 371 736,38 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour, décide, par 22 voix pour et 5 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : excédent	1 371 736,38
Affectation du résultat : - Exécution du virement à la section d'investissement - Affectation complémentaire en réserve **- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)**	 1 100 000,00 271 736,38

TAUX D'IMPOSITION 2021 - DELIBERATION N° 3

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, rappelle les taux appliqués et propose au conseil municipal le maintien de ces taux pour 2021.

Taxe foncière (bâti) : 19,38 %
Taxe foncière (non bâti) : 42,18 %
(Pour information, Taxe habitation : 15,19 %)

Elle précise que pour compenser les pertes de recettes, pour la Commune, liées à la suppression de la Taxe d'habitation, l'intégralité de la taxe foncière (bâti) perçue jusqu'ici par le Département sera perçue par la Commune.

Pour les redevables, la taxe foncière (bâti) était jusqu'ici composée d'une part communale et départementale.
En 2021, seule une part communale apparaîtra sur l'avis d'imposition.

La commission des finances réunie le 31/03 a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit les taux d'imposition qui seront appliqués en 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 19,38 % + 15,97 % soit 35,35 %
Taxe foncière (non bâti) : 42,18 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 - DELIBERATION N° 4

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente les projets de budget 2021 du budget principal et du lotissement communal de Part-ar-Zarp.

La commission des finances réunie le 31/03 a donné un avis favorable à ces propositions.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

BUDGET PREVISIONNEL 2021 BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	271 736,38
	011 charges à caractère général	701 236,00	013 atténuation de charges	17 000,00
	012 charges de personnel et frais assimilés	853 500,00	70 ventes de produits, prestations	115 000,00
	014 atténuation de produits	2 000,00	73 impôts et taxes	1 465 000,00
	65 autres charges de gestion courante	337 300,00	74 dotations, subventions et participations	947 500,00
	66 charges financières	24 000,00	75 autres produits de gestion courante	28 499,62
	67 charges exceptionnelles réelles	3 700,00	77 produits exceptionnels	-
	022 dépenses imprévues	-		
	Dépenses réelles	*1 921 736,00*	*Recettes réelles*	*2 572 999,62*
	023 virement à la section investissement	865 000,00	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 846 736,00**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**2 846 736,00**
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	427 924,62	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve	3 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	865 000,00
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	600,00
	041 opérations patrimoniales	-		
	16 emprunts et dettes assimilées	232 800,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 000,00
	20 immobilisations incorporelles	46 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 370 000,00
	204 subventions d'équipements versées	332 000,00	13 subventions d'investissement	316 610,00
	21 immobilisations corporelles	987 800,00	16 emprunts et dettes assimilées	600,00
	23 immobilisations en cours	492 200,38	041 opérations patrimoniales	-
	020 dépenses imprévues	89 085,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 612 810,00**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**2 612 810,00**
	TOTAL DES DEPENSES	**5 459 546,00**	**TOTAL DES RECETTES**	**5 459 546,00**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 abstentions, adopte le budget 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus.

↳ LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP :

BUDGET PREVISIONNEL 2021 LOTISSEMENT DE PRAT AR ZARP

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	357 733,48
	011 charges à caractère général	20 000,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés		70 ventes de produits, prestations	482 580,00
	014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante	10,00	74 dotations, subventions et participations	
	66 charges financières	1 000,00	75 autres produits de gestion courante	10,00
	67 charges exceptionnelles réelles		76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
			791	
			796	
	Dépenses réelles	*21 010,00*	*Recettes réelles*	482 590,00
	023 virement à la section investissement		042 opérations d'ordre de transfert entre sections	358 491,48
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	695 173,23		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section c/ 608	1 000,00	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section c/ 796	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**717 183,23**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**1 199 814,96**
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté		001 excédent d'investissement reporté	153 380,52
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	358 491,48	024 Produits des cessions d'immobilisations	
	16 emprunts et dettes assimilées	300 000,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	695 173,23
	20 immobilisations incorporelles		10 Dotations, fonds divers et réserve	
	204 subventions d'équipements versées		13 subventions d'investissement	
	21 immobilisations corporelles		16 emprunts et dettes assimilées	
	23 immobilisations en cours		21/23 Immobilisations en cours	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**658 491,48**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**848 553,75**
	TOTAL DES DEPENSES	**1 375 674,71**	**TOTAL DES RECETTES**	**2 048 368,71**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget 2021 du lotissement communal de Prat ar Zarp tel que présenté ci-dessus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS - DELIBERATION N° 5

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution et le montant des subventions aux associations et au CCAS.

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, présente les propositions de subventions 2021 qui ont été validées par la commission sport et culture qui s'est réunie le 20 février.

Les règles de calcul des subventions consistent en une attribution d'un montant par enfant et un montant par adulte éventuellement indexé sur le coût de la vie (pour 2021, le montant envisagé est de 5,99 € par adulte et 21,40 € pour les moins de 18 ans).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions figurant sur le tableau ci-dessous et valide la reconduction de la subvention au CCAS de 9 000 € qui est inscrite au budget 2021 de la commune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2021
A Galon Vad	0,00 €
AAPPMA	394,57 €
Abers Animations Activités	473,21 €
Abers Mélodie	365,39 €
Amis de St Urfold	474,23 €
Animation Blanc-Bourgeoise	0,00 €
Arz ar Chapeliou	0,00 €
Association de chasse l'Emancipatrice	272,98 €
Boxing des Abers	1 350,71 €
Club Cycliste BB	1 687,89 €
Club des Lacs	635,67 €
Comité de jumelage	524,68 €
Courir à BB	231,05 €
Dans le Vent d'Ouest	341,43 €
Dojo des Abers	977,49 €
Dragons du Bout du Monde	1 002,32 €
Familles Rurales	495,59 €
Fêlés de l'Orthographe	0,00 €
Foyer Laïque	1 699,00 €
GSY Football	2 796,39 €
GSY Tennis de Table	237,09 €
Les Marcheurs	718,80 €
L'Hand Aberiou	2 590,99 €
Officiers Mariniers en Retraite	146,30 €
Patin / Roller Club	1 931,07 €
Source d'images	110,99 €
Strollad Bro Léon	189,12 €
Tennis Club BB	321,82 €
UNC - UNC AFN	146,30 €
Yatouzik	463,94 €
Extrem Motor bikes	119,80 €
TOTAL	20 698,82 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE PLABENNEC - DELIBERATION N° 6

Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de 500 € à la MFR de Plabennec pour la mise à disposition de stagiaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la MFR de Plabennec pour la mise à disposition de stagiaires.

CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) - DELIBERATION N° 7

Sandra LE MESTRE, Adjointe à la vie scolaire, rappelle que la commune de Lannilis héberge dans ses locaux scolaires de l'école publique de Kergroas le Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), composé d'un psychologue et d'un maitre spécialisé qui travaillent sous la responsabilité de l'Education Nationale.

Les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser des situations, à reconnaitre et prendre en compte les besoins des élèves auprès des élèves de la maternelle au CM2.

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Conformément à l'article L 212- 4 de l'éducation Nationale, il est fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par les psychologues scolaires dans le cadre des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED).

Cette structure basée à Lannilis couvre un territoire composé des communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Lannilis, Plouguerneau, Plouvien.

Par délibération en date du 12/02/2018, le Conseil municipal à valider la passation d'une convention pour ce dispositif pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2020.

La Commune de Lannilis propose une convention de financement de cette structure selon les termes suivants :

- Les communes précitées décident de s'associer au fonctionnement du RASED exerçant sur leur territoire.

- La commune de Lannilis est dépositaire des budgets alloués par les différentes communes. L'ensemble de ces budgets seront déposés sur le compte OCCE (office central de la coopération à l'école) de l'école publique de Kergroas de Lannilis. La direction de l'école rendra compte des factures du RASED à la Mairie de Lannilis.

- La participation financière aux frais de fonctionnement du RASED auprès des communes sera calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics du 1er degré à raison de 1,50 € par élève et par année scolaire.

Cette somme constituera le budget de fonctionnement annuel (administratif, matériel scolaire, consommables..) et le budget d'investissement afin de renouveler tous les 2 ans les matériels de tests psychologiques nécessaires à l'évaluation des élèves ainsi que le matériel de bureau (ordinateur, imprimantes …).

- La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter du 01/01/2021.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la passation de cette convention, et autorise le Maire à la signer ainsi que les avenants et les futures conventions portant sur ce même objet.

MUTUALISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS - DELIBERATION N° 8

Monsieur le Maire présente le projet de convention de prestations de services pour la réalisation de la procédure administrative des marchés publics à destination des communes du territoire.

Il s'agit du renouvellement de la convention adoptée par le Conseil municipal par délibération du 10/07/2017.

La prestation comprend les missions suivantes :

- participation à la définition des besoins ;
- rédaction des pièces administratives ;
- publication au nom de la commune ;
- assistance à la commission communale d'ouverture des plis ;
- assistance à la commission d'attribution (CAO ou commission ad hoc) ;
- rédaction et envoie des lettres de rejet ;
- notification à l'attributaire ;

La prestation ne comprend pas le suivi administratif et financier, ainsi la commune procèdera au paiement des factures, à la signature d'éventuels ordres de services ou d'avenants…

Ces prestations sont réalisées en contrepartie d'une somme forfaitaire déclinée de la manière suivante :

- 500 € pour un marché dont le montant estimé est inférieur à 25 000 € hors taxes.
- 2 000 € pour un marché dont le montant estimé est égal ou supérieur à 25 000 € hors taxes.
- 3 000 € pour un marché passé en procédure formalisée.

En cas de modalité de gestion particulière (audition, allotissement supérieur à 3 lots, concours…), une majoration de 500 € est appliquée.

En cas de groupement de commande concernant plusieurs communes, un tarif forfaitaire minoré de 500 € par commune est appliqué.

Les communes sont libres d'adhérer à cette convention et de solliciter les prestations indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la communauté de communes ainsi que ses renouvellements et valide les tarifs présentés ci-dessus.

CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS - DELIBERATION N° 9

Sandrine DENIEL, Conseillère municipale déléguée, explique que la convention passée entre les Communes de Bourg-Blanc/Coat-Méal et l'Association EPAL pour l'organisation de l'animation enfance jeunesse est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention est proposée au Conseil municipal pour les années 2021 et 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner délégation à EPAL pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants de 3 à 13 ans et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association et la Commune de COAT-MEAL.

ACQUISITION D'UN ROBOT DE TONTE POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE DE TOUROUSSEL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION - DELIBERATION N° 10

Claude HABASQUE, Adjoint au Maire, explique qu'afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et protéger les eaux, la région Bretagne subventionne l'achat de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique.

L'acquisition de ces matériels permet également d'améliorer les conditions de travail des agents du service espaces verts.

Le montant subventionnable maximum de la Région est de 10 000 € HT et le taux de subvention est de 30 % soit une subvention estimée à 3 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet d'acquisition d'un robot de tonte d'un montant de 14 000 € HT ce qui permettra de solliciter une subvention auprès de la Région.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FAFA) : ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL DE TOUROUSSEL - DELIBERATION N° 11

Claude HABASQUE, Adjoint au Maire, présente le projet qui consiste à créer un éclairage 150 lux sur le Terrain B du stade de Touroussel.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de la fédération française de football.

Le plan de financement s'établit comme suit :

CREATION D'UN ECLAIRAGE 150 LUX SUR LE TERRAIN B DU STADE DE TOUROUSSEL		
Plan de financement prévisionnel (HT)		
DEPENSES		
Travaux		70 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		**70 000,00 €**
RECETTES		
FFF - Foot amateur	21,43%	15 000,00 €
Participation de la Commune	78,57%	55 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	**100%**	**70 000,00 €**

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le projet d'éclairage du terrain de football B du stade de Touroussel qui permettra de solliciter une subvention de la Fédération française de football (FAFA).

- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

PRESENTATION DU BILAN DE LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORT DE TOUROUSSEL

Claude HABASQUE, Adjoint au Maire, présente le bilan de la construction de la salle de sport de Touroussel.

BILAN SALLE OMNISPORTS DE TOUROUSSEL

Au 24/03/2021

Lots	Libellé du Marché	ENTREPRISE	PREVISIONS	Montant total HT
Lot 1	Terrassement VRD	PODEUR		348 548,24
Lot 2	Gros œuvre	SOARES + LA CLE DU SOL		518 411,66
Lot 3	Charpente bois	EMG		164 512,00
Lot 4	Couverture, bardage	LE MESTRE		217 000,00
Lot 5	Menuiseries extérieures	BPS ALUMINIUM		43 337,00
Lot 6	Serrurerie	DESIGN METALLERIE		49 320,83
Lot 7	Isolation - Cloison - Doublage	PLACOUEST		42 185,56
Lot 8	Menuiseries intérieures	MORVAN		100 660,82
Lot 9	Revêtement de sol	SALAUN		62 236,06
Lot 10	Faux plafonds	IROISE PLAFONDS		25 447,50
Lot 11	Electricité - VMC	LE BOHEC		169 146,52
Lot 12	Plomberie, sanitaire	GCS		64 457,82
Lot 13	Sols sportifs	ST GROUPE SAS STTS		123 620,15
Lot 14	Equipements sportifs	CAMMA SPORT + FRANCE TRIBUNES		86 008,85
Lot 15	Ascenseur	MP ARVOR		19 250,00
Lot 16	Peinture	DECORS ET TECHNIIQUES		43 818,30
TOTAL TRAVAUX				**2 077 961,31**
TOTAL HONORAIRES - MAITRISE D'ŒUVRE - CONTRÔLE TECHNIQUE - SPS...				**116 704,42**
TOTAL DIVERS				**85 956,57**
			TOTAL	**2 280 622,30**

BILAN GLOBAL

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX/HONORAIRES/DIVERS	2 280 622,30	SUBVENTION REGION	200 000,00
TVA	451 339,66	SUBVENTION DEPARTEMENT	79 179,00
		FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL	20 000,00
		DOTATION D'EQUIPEMENT TERRITOIRES	105 000,00
		PENALITES RETARD	57 600,00
		FCTVA 16,404%	448 151,04
TOTAL TTC	2 731 961,96	**TOTAL**	909 930,04

COUT POUR LA COMMUNE	**1 822 031,92**

CHOUCAS DES TOURS : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL - DELIBERATION N° 12

Le Conseil Municipal de BOURG-BLANC, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la motion présentée,

CONSTATE que la population de Choucas des Tours est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années,

CONSTATE EGALEMENT que les dégâts engendrés sur les cultures finistériennes sont alarmants et que les moyens de lutte mis en place sont, aujourd'hui, insuffisants.

RAPPELLE qu'il s'agit là d'un problème récurrent et exponentiel subi par les agriculteurs depuis plus d'une vingtaine d'années.

CONSTATE que le sentiment d'impuissance des agriculteurs face à la destruction massive des cultures cause une véritable détresse psychologique et que le manque d'efficacité des mesures de lutte fait peser une forte pression sur les sociétés de chasse et détériore les relations entre agriculteurs et riverains (*ex :* bruits des tirs et effaroucheurs).

SOULIGNE qu'au-delà de la destruction des cultures, la croissance de la population de choucas des tours se fait au détriment d'autres espèces et représente un risque important pour la biodiversité.

SOULIGNE EGALEMENT qu'en obstruant les conduits de cheminée, les nids de Choucas des Tours sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone dans les habitations et sont déjà la cause de plusieurs décès dans le Finistère.

S'ENGAGE, dans l'objectif d'assurer la salubrité publique, à promouvoir un dispositif visant à accompagner les résidents dans l'installation de grillages au niveau des cheminées des habitations et de limiter les lieux de nidification sur les bâtiments communaux notamment en obstruant les cheminées.

DEMANDE la mise en place de la gestion adaptative de l'espèce Choucas des Tours. Un travail conjoint est à mener avec tous les organismes concernés pour établir les modalités de mise en œuvre et de suivi des prélèvements, et éviter la suradministration qui pénaliserait la réactivité du processus.

DEMANDE, dès 2021, sur la base des données chiffrées disponibles, qu'un quota de prélèvement annuel permettant de réduire la pression de l'espèce sur l'activité agricole sur l'ensemble du Département du Finistère soit décidé. Les années suivantes, les modalités de gestion pourraient évoluer, sur la base de l'amélioration graduelle des connaissances et dans l'objectif d'être plus précises et efficaces.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Aménagement du ponton du lac et ses abords : entreprise PAYSAGE CREATION de BOURG-BLANC pour un montant de 66 080,29 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Gilbert THOMAS interpelle le Maire sur le refus de mettre dans l'écho la demande de l'association Vivre à Bourg-Blanc pour l'organisation de la manifestation « Recyclerie ».
Le Maire indique qu'il a été donné accord à Jean-Paul DENOTTE pour cette manifestation de mettre en place la banderole au rond-point de Brest, sans référence à l'association Vivre à Bourg-Blanc. Cette banderole a été posée.
Concernant la publication dans l'écho, sur le même principe que la banderole, il n'y a pas de problème pour la publier.
Sur un plan général, l'écho est un recueil d'informations neutres et objectives n'ayant pas trait aux réalisations et à la gestion du Conseil municipal et il n'y a pas lieu d'accepter des informations relatives à des manifestations ou animations organisées par des groupes politiques ou syndicats.

Fin de séance à 20 h 15